AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C0098
FR0000121964-FS0037

20 janvier 2015

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

KLEPIERRE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 20 janvier 2015, la société anonyme BNP Paribas (16 boulevard des Italiens, 75009 Paris), a déclaré avoir franchi en baisse, le 15 janvier 2015, directement et indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 20% du capital et des droits de vote de la société KLEPIERRE et détenir, directement et indirectement, 46 988 333 actions KLEPIERRE représentant autant de droits de vote, soit 15,87% du capital et des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et des droits de vote
BNP Paribas	35 937 130	12,14
Compagnie Financière Ottomane[2]	6 530 924	2,21
UCB Bail 2[2]	1 899	ns
Cardif Assurance Vie[2]	17 791	0,01
BNP Paribas Securities Services[2]	4 500 589	1,52
Total BNP Paribas	**46 988 333**	**15,87**

Ce franchissement de seuils résulte de l'augmentation du nombre total d'actions et de droits de vote KLEPIERRE.

À cette occasion, BNP Paribas a déclaré avoir franchi individuellement en baisse les seuils 15% du capital et des droits de vote de la société KLEPIERRE.

[1] Sur la base d'un capital composé de 296 060 012 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[2] Contrôlée par BNP Paribas.